

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Lyne Boulanger	Maire	29 645	14 385	2 749	1 375
Denis Gilbert	Conseiller	10 000	5 000		
Nicole Bernier	Conseiller	10 000	5 000	550	375
Antoni Dumont	Conseiller	10 000	5 000	600	300
Dany Langlois	Conseiller	10 000	5 000	1 870	935
Guillaume Landry	Conseiller	10 000	5 000		
Michel Champigny	Conseiller	10 000	5 000		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).